

## Additif au règlement du Championnat Régional d'été bassin de 50m

### Mode de qualification

Sont qualifié(e)s :

- ✓ Les nageurs de série Excellence Régionale, Interrégionale et Nationale
- ✓ Les nageurs nés en 1999 et avant, ayant réalisé une performance de série départementale ou plus lors des interclubs, des championnats régionaux en 25m, du championnat départemental, de la journée régionale départementalisée et des interclubs minimes, sur les courses où ils auront réalisé les performances.
- ✓ Les nageurs nés en 1999 et avant, ayant réalisé une performance de série départementale ou plus sur 400m NL, 800m NL, 1500m NL et 400m 4N lors des interclubs, des championnats régionaux en 25m, du championnat départemental, de la journée régionale départementalisée, des interclubs minimes ou des « compétitions ou journées départementales » du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 mars 2013, sur les courses où ils auront réalisé les performances
- ✓ la référence est la **grille départementale par catégorie d'âge en 50 m**
- ✓ 8 courses maximum par nageur